

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1870-1871.

Projet de Loi qui approuve la convention conclue, le 12 décembre 1870, pour le déplacement de l'établissement de la Monnaie.

(Voir les N° 71 et 78 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La convention conclue, le 12 décembre 1870, entre le Ministre des Finances et le sieur Josse Allard, directeur de la Monnaie, dans le but de déplacer cet établissement et d'en affecter le local actuel, ainsi que le bâtiment joignant, occupé par la Bourse et la Société du Commerce, au service des postes et télégraphes et du chemin de fer, est approuvée.

ART. 2.

Un crédit spécial de 725,000 francs est ouvert au Département des Finances, pour le mettre à même :

1° De réaliser l'acquisition et l'échange faisant l'objet la convention précitée, et de payer la soulte de 259,456 francs due de ce chef ;

2° D'acquérir en outre, au prix de 175,564 francs, le terrain de 66 ares 75 centiares 44 milliares, destiné à l'établissement du nouvel hôtel des Monnaies, dont il est fait mention dans ladite convention ;

3° De subvenir, à concurrence de 290,000 francs, à l'acquisition ou à l'expropriation de deux maisons, sises rue de l'Évêque, n° 44 et 50, qui sont enclavées dans les propriétés à réunir au local actuel de la Monnaie, et aux premières dépenses à faire pour la destination à donner au terrain mentionné au paragraphe précédent.

Ce crédit sera couvert, soit par les ressources ordinaires, soit au moyen de bons du Trésor.

ART. 3.

Le Gouvernement est en outre autorisé à vendre par adjudication publique :

a. Une propriété située rue des Éperonniers, n° 7 et 9, et impasse du Coffy,

— 2 —

n° 1, et composée de deux maisons, cours et dépendances, d'une contenance totale de 10 ares 67 centiares ;

b. L'hôtel actuel des postes, rue de la Montagne, contenant 11 ares 48 centiares.

Bruxelles, le 2 février 1871.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) Vicomte VILAIN XIII.

Les Secrétaires,
(Signé) ED. WOUTERS,
B^{on} A. DE VRIJTS.